



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 08 Juin 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/06/156

Date Convocation 29/05/2026 Date Affichage 29/05/2026 Nombre de Conseillers : - en exercice 27 - présents 24 - procuration 03 - absents 00	Le 8 Juin Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie. <u>PRÉSENTS 24</u> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Nathalie BARBOTIN ; Marika ANDRÉ ; Louis DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Sébastien GAUTIER ; Eddy LAURENT ; Christophe DUPONT ; Leslie DOUX ; Benjamin RATOUIT ; Manon PLESSIS ; Alain MOUSNIER ; Cyril TARAUD ; Laure BARAULT ; Valérie VOISIN <u>PROCURATIONS 3</u> : Christine LE BRIS donne procuration à Vincent ROIRAND ; Maryline SAUVADET donne procuration à Nathalie BARBOTIN ; Gaëlle CHAPUT donne procuration à Alain MOUSNIER <u>ABSENTS 0</u> <u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS
---	---

ELUS MUNICIPAUX : ADOPTION D'UNE CHARTE DE DEONTOLOGIE ET DE PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS ET MISE EN PLACE D'UNE DECLARATION D'INTERETS

Rapporteur : M. Patrice BERNARD

Les élus municipaux exercent leurs fonctions dans le respect des principes fondamentaux du service public et dans l'intérêt général ;

La prévention des conflits d'intérêts constitue une condition essentielle de la transparence, de la sécurité juridique des décisions publiques et du maintien de la confiance des citoyens dans l'action municipale ;

Considérant la volonté de la commune de formaliser un cadre déontologique partagé, permettant d'accompagner les élus dans l'exercice de leurs responsabilités ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de doter la collectivité d'un document de référence définissant les principes déontologiques applicables aux élus municipaux et les modalités de prévention et de gestion des conflits d'intérêts ;

Considérant l'intérêt de mettre à disposition des élus un schéma synoptique de prévention des conflits d'intérêts permettant d'identifier les situations sensibles et d'adopter les mesures appropriées, notamment le signalement et le déport ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu les principes déontologiques applicables aux élus locaux, notamment les obligations de probité, d'impartialité, de neutralité et de prévention des conflits d'intérêts ;

Vu le souhait de la municipalité de mettre en place une charte de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts de la commune ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :

- ♦ **APPROUVE** la « Charte de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts ». Cette charte constitue le document de référence applicable aux élus municipaux en matière d'intégrité ;
 - De probité ;
 - D'impartialité ;
 - De neutralité ;
 - De transparence ;
 - De prévention des conflits d'intérêts.

Les élus municipaux s'engagent à exercer leurs fonctions exclusivement dans l'intérêt général et à respecter les principes et obligations prévus par cette charte.

- ♦ **RENSEIGNE** une déclaration d'intérêts individuelle

Afin de renforcer la transparence et la prévention des conflits d'intérêts, chaque élu municipal renseignera une déclaration d'intérêts selon le modèle annexé à la présente délibération.

Cette déclaration a pour objet de permettre l'identification des intérêts personnels, directs ou indirects, susceptibles d'interférer avec l'exercice impartial des fonctions électives.

La déclaration d'intérêts devra être renseignée :

- Lors de la prise de fonction ;
- En cas d'évolution significative de la situation de l' élu ;
- À toute demande du Maire ou du référent déontologue lorsque la situation le justifie.

Les informations recueillies seront conservées dans des conditions garantissant leur confidentialité et utilisées exclusivement dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts.

- ♦ **PREND CONNAISSANCE** du Schéma synoptique de prévention des conflits d'intérêts

Le Conseil municipal approuve également le schéma synoptique de prévention des conflits d'intérêts Ce document constitue un outil pédagogique et opérationnel permettant à chaque élu :

- D'évaluer son exposition à une situation ~~potentiellement contraire aux~~ principes déontologiques ;
- D'identifier les situations de conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents ;
- De connaître les mesures à mettre en œuvre, notamment le signalement, le déport et la traçabilité des décisions.

Chaque élu est invité à se référer à ce schéma dans l'exercice quotidien de son mandat.

♦ **ADOpte** le principe du déport en cas de risques de conflits d'intérêts

Lorsqu'un élu estime se trouver dans une situation de conflit d'intérêts concernant une affaire soumise à la décision de la commune :

- Il en informe sans délai le Maire ou le président de séance ;
- Il s'abstient de participer aux échanges préparatoires, aux débats et au vote relatifs à cette affaire ;
- Cette abstention est mentionnée au procès-verbal de la séance.

Le cas échéant, l'élu peut quitter temporairement la salle lors de l'examen du dossier concerné.

♦ **PREND ACTE** qu'il existe un référent déontologue pour toute question relative :

- À l'éthique publique ;
- Aux obligations déontologiques ;
- À l'identification d'une situation de conflit d'intérêts ;
- Aux modalités de déport.

Le référent déontologue exerce une mission de conseil, de prévention et d'accompagnement.

La commune pourra organiser des actions de sensibilisation ou d'information relatives à la déontologie et à la prévention des conflits d'intérêts.

La charte de déontologie, le modèle de déclaration d'intérêts ainsi que le schéma synoptique seront transmis à l'ensemble des élus municipaux qui les signeront individuellement.

L'Ile d'Yeu, le 12 Juin 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le maire,

M. Patrice BERNARD

ip

Patrice BERNARD
Maire de l'Ile d'Yeu
13 juin 2026